

21 mars 2022

Concours International d'Art

Prix pour les artistes issus de minorités travaillant sur des thématiques liées à l'apatridie

À l'occasion de la Journée internationale contre la discrimination raciale qui a lieu le 21 mars 2022, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ([ohchr.org](https://www.ohchr.org)), l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés ([unhcr.org](https://www.unhcr.org)) et l'organisation non gouvernementale Freemuse ([freemuse.org](https://www.freemuse.org)) s'associent dans le lancement d'un concours destiné aux artistes issus de minorités qui ont dépeint, exploré et/ou traité de questions relatives à l'apatridie à travers leurs œuvres. Le concours a pour objectif de soutenir le travail d'artistes issus de minorités et portant sur des thématiques liées à l'apatridie ainsi que d'accroître la visibilité de leurs œuvres. Il s'inscrit également dans un effort de sensibilisation du public quant aux droits de l'homme des personnes apatrides et des groupes appartenant à des minorités.

Les artistes issus des minorités sont invités à soumettre jusqu'à cinq œuvres d'art portant sur l'apatridie, ainsi qu'à compléter les informations demandées à l'adresse suivante :

<https://freemuse.org/events/international-art-contest/>

Les candidatures seront évaluées par un jury spécialisé, composé d'artistes issus de minorités et provenant de divers horizons du monde entier, ainsi que du Rapporteur spécial des Nations Unies dans le domaine des droits culturels. Le jury sélectionnera trois artistes issus de minorités ou projets artistiques portés par des artistes issus de minorités qui recevront des prix.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 21 juin 2022. Les lauréats seront dévoilés le 4 novembre 2022, date du huitième anniversaire de la campagne #IBelong visant à mettre fin à l'apatridie ([#IBelong Campaign to End Statelessness](https://www.unhcr.org/campaigns/ibelong)).

Contexte

La discrimination, notamment basée sur l'appartenance d'un individu à une minorité ou sur des motifs liés à une religion ou des croyances, à l'âge, à l'identité ou l'expression de genre, au handicap, à la langue, à l'origine raciale ou ethnique, au sexe, aux particularités sexuelles, à l'orientation sexuelle, ou liée à une combinaison de ces éléments, est l'une des principales causes d'apatridie. On estime que plus de 75% des populations apatrides connues dans le monde sont issus de minorités.

L'apatridie exacerbe les obstacles auxquels sont déjà confrontés les minorités et autres groupes défavorisés. Concernant l'acquisition, le changement ou la sauvegarde de leur nationalité ainsi que la transmission de leur nationalité à leurs enfants, les femmes appartenant à des minorités peuvent être encore plus marginalisées du fait de la discrimination fondée sur le sexe. Si la nationalité n'est pas à elle seule un remède à la

stigmatisation et à la discrimination dont sont victimes les minorités apatrides, elle est toutefois cruciale pour le plein exercice des droits de l'homme et des libertés sans discrimination.

En octobre 2021, le HCDH et l'UNHCR ont conjointement organisé une [Table Ronde virtuelle sur l'égalité et la non-discrimination dans les domaines relatifs à la nationalité afin de mettre fin à l'apatridie](#). Le document final de la table ronde d'octobre 2021, qui contient les questions, les préoccupations, les bonnes pratiques et les recommandations issues de la table ronde, est disponible à l'adresse suivante : [lien](#).

Les Prix pour les artistes issus de minorités travaillant sur des thématiques liées à l'apatridie font suite à la volonté du HCDH et du système des Nations Unies d'approfondir leur engagement vis-à-vis de l'Art et des artistes comme acteurs puissants dans les discours et les actions liés aux droits de l'homme. Ils s'inscrivent également dans le programme d'événements [visant à célébrer le Trentième Anniversaire](#) de la [Déclaration sur les Minorités de 1992](#). Enfin, ils visent à poursuivre les efforts antérieurs entrepris par le HCDH et consistant à travailler conjointement avec Freemuse et l'UNHCR dans les domaines liés aux droits des minorités.

L'éligibilité

Les artistes qui s'identifient comme appartenant à une minorité conformément à la [Déclaration des Nations Unies sur les Minorités de 1992](#) sont invités à postuler. Toutes les œuvres d'art ayant pour thème l'apatridie sont éligibles, y compris, mais sans s'y limiter, la photographie, la peinture, la vidéo, les installations artistiques, le dessin, la sculpture, la danse, la musique, etc. Pour des raisons pratiques, les copies électroniques de l'œuvre ou des œuvres d'art doivent être soumises dans un format numérique.

Les partenaires du HCDH, du HCR et de Freemuse ne demandent pas à détenir des droits sur les œuvres d'art. Cependant, ils demanderont (1) une déclaration explicite de l'artiste selon laquelle les partenaires sont autorisés à dresser le profil des artistes et à exploiter la présentation virtuelle de l'œuvre ou des œuvres en public, en particulier dans le cadre du concours et de sa promotion ; et (2) un consentement de l'artiste quant au fait que les partenaires ne sont pas tenus de restituer les copies des œuvres soumises.

Les candidats doivent soumettre une courte biographie (incluant notamment des éléments relatifs à leur appartenance à une minorité), un paragraphe décrivant leur approche et/ou leur vision d'un monde sans apatridie, ainsi que la liste de cinq de leurs œuvres d'art en rapport avec ces thèmes.

Lors de la sélection des candidats et de leurs œuvres, les critères qui seront discutés par le jury peuvent inclure, sans toutefois y être limités, les éléments suivants :

- Le mérite artistique
- les éléments de l'œuvre de l'artiste qui donnent un aperçu des problèmes, de l'identité et/ou de l'expérience des minorités
- la pertinence du point de vue et de l'œuvre de l'artiste par rapport au thème de l'apatridie
- La créativité et l'innovation

- La portée et l'impact effectifs des œuvres plus connues ou la possibilité d'accroître la visibilité des œuvres moins connues.
- la bravoure et/ou l'originalité dans le traitement de thèmes ou de questions difficiles.
- le dévouement

Les critères susmentionnés ne sont pas exhaustifs. Il se peut que certains lauréats ne remplissent pas tous ces critères.